

Règlement officiel du concours reVAANUEVA Award 2017

EXPOSANTS



À l'occasion de **reVA2017**
le salon d'information pour les personnes atteintes de restrictions
et les personnes âgées
20, 21, 22 avril 2017 | Flanders Expo - GAND

1. L'entreprise organisatrice

REVA vzw
Noorderlaan 4, B-1731 Zellik
0032 (0)478 90 81 88
www.reva.be
reva@reva.be
informations Award : freddy@reva.be

Notre mission

L'ASBL REVA a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la vie personnelle, sociale et (éventuellement) professionnelle des personnes atteintes de restrictions.

2. Objet de REVAAnueva Award

Tous les produits d'assistance et dispositifs de mobilité (y compris les services) peuvent participer au concours. La technologie d'assistance concerne tous les objets, appareils ou systèmes de produits utilisés pour accroître, maintenir ou améliorer les capacités fonctionnelles d'une personne atteinte de restrictions. Ce terme ne couvre pas les appareils médicaux implantés de manière chirurgicale (ou le remplacement de ces appareils). Il couvre donc les dispositifs d'aide destinés aux personnes atteintes d'une restriction spécifique, comme un handicap moteur ou une déficience sensorielle.

3. Qui peut participer ?

La participation exclusivement réservée aux exposants de REVA2017.

Ce, pour des produits/services commercialisés sur le marché belge au plus tôt après REVA2015 (1er mai 2015).

4. Nomination, prix et récompenses

La nomination est réalisée au niveau interne par l'équipe REVAAnueva et le président du jury, afin de soumettre maximum 10 envois au jury. Parmi ces nominations, le jury sélectionne 3 prix.

5. Annonce des prix

Les prix seront annoncés le jeudi 20 avril 2017 en matinée comme suit : d'abord la présentation des nominés, puis les vainqueurs.

6. Le REVAAnueva Award implique :

- Au stand REVAAnueva : un panneau de présentation du produit ou du service portant le nom de l'entreprise/organisation, ainsi que le nom, la photo et l'année du produit. Une copie du panneau au stand de l'exposant.
- Un trophée mentionnant le nom de l'entreprise/organisation, ainsi que le nom du créateur, l'année et la catégorie.

- Une version numérique du logo REVAAnueva Award pour assurer la communication relative au produit ou service concerné. Autorisation pour 2 ans.
- Publication dans la presse.

7. Les nominations

Tous les produits nominés font partie de l'exposition organisée à REVAAnueva et sont repris dans la communication du salon ainsi que sur le **site Internet de REVA**.

Dans le cadre de l'exposition, REVA utilise les textes et images envoyés pour constituer l'exposition. Voir points 11 et 12 pour du matériel supplémentaire.

8. Inscription au concours

Le règlement du concours et le formulaire d'inscription seront disponibles dès le 15 novembre 2016 sur le site de REVA (www.reva.be), sous le lien « REVAAnueva-Award ».

L'inscription et l'envoi du texte et des images se feront exclusivement via ce site.

Les inscriptions seront clôturées le 14 février 2017. Les images fournies doivent être de qualité presse (JPEG ou PDF) dans une résolution suffisamment élevée.

9. Délégation du jury

Parmi tous les candidats, maximum 10 participants sont nominés par l'équipe REVAAnueva et le président du jury.

Les nominés en seront avertis. Période : 15 février – 1er mars 2017.

Parmi les nominés, le jury professionnel choisira (vers le 15 mars 2017) trois lauréats.

10. Composition du jury professionnel :

- Elie D'hondt : président du jury, ancien professeur de conception de produits
- Stefan Van Raemdonck : représentant de la section Revabel de l'UNAMEC, la fédération de l'industrie des technologies médicales.
- Steven Dehollander : représentant de VVIO – Vlaamse Vereniging Industrieel Ontwerpen
- Patrick Moyson : représentant de Ham – Hulpmiddelen en Aangepast Materiaal (groupe de travail d'intervention des équipements pour les personnes atteintes de restrictions motrices, lié au Vlaams Welzijnsverband)
- Marc Wouters : représentant du centre de recherche sur les dispositifs d'aide de la VAPH
- Guy Van Royen : expert du vécu.

11. Installation du stand REVAAnueva

Dans le stand, chaque participant nominé dispose d'un espace de 1 m² comportant un socle de 1 m² et une paroi arrière. Les nominés doivent placer le produit, un prototype, une maquette ou des images supplémentaires sur le socle. Une affiche de 70 cm de largeur et 100 cm de hauteur doit être posée sur la paroi. Cette affiche comprend le texte et les images fournis par le participant. REVA assure la mise en forme et l'impression de cette affiche. REVA assure le matériel exposé.

12. Présence

Les lauréats ou leurs représentants doivent être présents afin d'assurer une bonne communication lors de la remise des prix.

Les projets restent au stand REVAAnueva pendant toute la durée du salon (20 - 22 avril 2017).

13. Installation et démontage du stand REVAAnueva

Les produits, prototypes, maquettes et/ou images supplémentaires sont amenés sur le stand le mercredi 19 avril 2017 pendant l'installation du salon, entre 08h00 et 14h00.

Ils seront récupérés après la fermeture du salon, le samedi 22 avril de 18h30 à 22h00.

14. Responsabilité du participant

Les participants sont responsables des droits d'auteur, des licences et/ou des brevets.

15. Photos et images

Les photos prises par REVA pendant l'exposition sont libres de droits pour les médias, le salon et par après.

16. Annulation

REVA ne peut être tenu responsable d'une annulation.

Bonne chance !

